

ASSOCIATION DES PROMOTEURS IMMOBILIERS DU CAMEROUN

« A.P.I.C »

Récépissé de déclaration d'association n°00001162/RDA/J06/BAPP du 22 Octobre 2010,
renouvelé le 13 Octobre 2021. S/C BP: 13 553 Yaoundé, Tél: 670 37 44 29 / 677 71 35 56
E-mail: apicag2017@gmail.com



PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DU 05 JUILLET 2024

L'an deux mille vingt quatre

Et le 05 du mois de juillet,

s'est tenue l'Assemblée Générale Ordinaire (AGO) de l'Association des Promoteurs Immobiliers du Cameroun sur convocation du Président au sein de l'immeuble IFPI SUP sis à Awae 3 Mvog-Mbi.

Ont pris part à cette rencontre, les personnes dont les noms figurent sur la fiche de présence annexée au présent procès-verbal.

L'ordre du jour de cette rencontre portait sur les points suivants :

- 1- Mot de bienvenu du Président
- 2- Lecture et adoption du dernier procès-verbal
- 3- Présentation des Etats généraux de la promotion immobilière et de la journée mondiale de l'Habitat par un représentant du Minhdu
- 4- Séminaire de formation sur comment élaborer le bilan d'une promotion immobilière
- 5- Rapport financier
- 6- Lecture diagonale du statut et de règlement intérieur en prélude à l'assemblée générale électorale
- 7- Arrêt de la date de l'Assemblée Générale électorale.

Initialement prévue à 11h, l'assemblée a démarré à 12h par des formalités d'usage. Afin de légitimer la tenue de l'AGO, le Président a

demandé aux participants de déroger aux règles statutaires afin de valider le quorum pour que l'AGO puisse se tenir. Après vote, une résolution a été prise :

Résolution 1 : L'Assemblée Générale valide le quorum.



➤ **Discours de circonstance du président**

Après validation du quorum, le discours circonstance du président de l'APIC a pris place. Dans son allocution, le Président a présenté les grands enjeux en cours pour les promoteurs immobiliers notamment avec les avancées liées aux financements et à la fiscalité immobilière. Il a terminé en souhaitant que les membres de l'Apic travaillent en synergie pour l'avancement de l'association.

➤ **Lecture et adoption du dernier procès-verbal**

La lecture du procès-verbal du 13 décembre 2023 a suivi. Elle a été faite par M. NZAL I Mitterrand.

Aucune question et modification n'ayant été soulevée, la résolution suivante a été arrêtée :

Résolution 1 : l'Assemblée Générale adopte le procès-verbal

➤ **Présentation des Etats généraux de la promotion immobilière et de la journée mondiale de l'Habitat par un représentant du Minhdu**

Le quatrième point a été introduit par Mme Amaféla Félicité représentante du ministère de l'Habitat et du Développement Urbain. Son exposé était basé sur la présentation des Etats généraux de la promotion immobilière et la journée mondiale de l'Habitat. Elle a relevé





les éléments liés au contexte de l'organisation de des états généraux de la promotion immobilière et son importance à la Journée Mondiale de l'Habitat.

Après plusieurs interventions et échanges à la suite de son propos, la résolution suivante a été arrêté :

Résolution 1 : l'Assemblée Générale via le bureau exécutif va saisir le Minhdu afin que l'Apic soit impliquée aussi bien dans l'organisation de la Journée Mondiale de l'Habitat que celle des Etats Généraux de la promotion immobilière pour une participation effective des promoteurs.

- **Séminaire de formation sur comment élaborer un bilan d'une promotion immobilière**

Le séminaire a effectivement débuté après la pause-café. Le formateur M. NGWAMBE Marc François a commencé par décliner son identité. Il a ensuite fait une présentation du bilan promoteur via une projection et a été accompagné dans les explications par le Président et le 1^{er} vice-président de l'Apic. Par la suite nous avons eu une série de questions réponses. La formation s'est étendue sur pratiquement 1 heure.

- **Rapport financier**

Cette partie consacrée à la présentation du rapport financier a été introduite et dirigé par le Président de l'Apic. De cette lecture il en est ressorti que de 2018 à 2024 l'Apic a connu des entrées d'un montant de Francs Cfa de 8 900 000 pour des sorties équivalentes à 28 696 575 FCFA ce qui a conduit au déficit d'un montant de 19 796 575 FCFA.

Après échanges les résolutions suivantes ont été prises :

Résolution 1 : l'Assemblée Générale approuve le rapport financier

Résolution 2 : l'Assemblée Générale décide de ramener pour l'année en cours 2024 les cotisations à moitié en fonction des catégories les promoteurs



- **Lecture diagonale du statut et de règlement intérieur en prélude à l'assemblée générale élective**

Le point sur la diagonale du statut et de règlement intérieur a donné lieu aux résolutions ci-après :

Résolution 1: l'Assemblée Générale décide que le corps électoral sera constitué des promoteurs ayant participé aux AGO du 31 mars 22 et du 13 décembre 2023 et du 05 juillet 2024 et à jour de leur cotisation.

Résolution 2 : l'Assemblée Générale déroge aux statuts pour faire de tous les membres qui adhèrent à l'Apic avant le 25 juillet 2024 des membres à part entière capables de candidater.

- **Arrêt de la date de l'Assemblée Générale élective.**

Abordant ce point la parole a été donnée à l'ensemble des participants. Les échanges ont abouti aux résolutions suivantes :

Résolution 1 : l'Assemblée Générale arrête la date de l'Assemblée Générale Elective au jeudi 1^{er} août.

Résolution 3 : l'Assemblée Générale donne mandat au Président pour convoquer le corps électoral et publier les listes au plus tard le 25 juillet 2024.

- **Divers**

Les divers ont tourné autour de l'usage de l'anglais au sein de l'Apic. Une proposition sur les créations des plateformes entre promoteurs et partenaires a été faite. Le président a clôturé la séance par le deuxième refrain de l'hymne nationale. C'est sur cette note que l'AGO 2024 a refermé ses portes aux environs de 16h.



DES RÉSOLUTIONS

Résolution 1 : L'Assemblée Générale valide le quorum.

Résolution 2: l'Assemblée Générale adopte le procès-verbal de l'AGO du 13 décembre 2023

Résolution 3 : l'Assemblée Générale via le bureau exécutif va saisir le Minhdu afin que l'Apic soit impliquée aussi bien dans l'organisation de la Journée Mondiale de l'Habitat que celle des États Généraux de la promotion immobilière pour une participation effective de l'Apic.

Résolution 4 : l'Assemblée Générale approuve le rapport financier

Résolution 5 : l'Assemblée Générale décide de ramener pour l'année en cours 2024 les cotisations à moitié en fonction des catégories des promoteurs

Résolution 6: l'Assemblée Générale décide que le corps électoral sera constitué des promoteurs ayant participé aux AGO du 31 mars 22 et du 13 décembre 2023 et du 05 juillet 2024 et à jour de leur cotisation.

Résolution 7: l'Assemblée Générale déroge aux statuts pour faire de tous les membres qui adhèrent à l'Apic avant le 25 juillet 2024 des membres à part entière capables de candidater.

Résolution 8 : l'Assemblée Générale arrête la date de l'Assemblée Générale Elective au jeudi 1^{er} août.

Résolution 9: l'Assemblée Générale donne mandat au Président pour convoquer le corps électoral et publier les listes au plus tard le 25 juillet 2024.

Fait à Yaoundé, le 05 juillet 2024

Les participants

Le Président



Mougang Tankwa Alain